



Traité Guittin

Michna 5 - Chapitre 2

הכול כשרין לכתוב את הגט, אפילו חירש שוטה וקטן. האישה כותבת את גיטה, והאיש כותב שוברו שאין קיום הגט, אלא בחותמיו. הכול כשרים להביא את הגט, חוץ מחירש שוטה וקטן וסומא ונוכרי.

Toute personne est apte à écrire l'acte de divorce, même un sourd-muet, un malade mental, un enfant mineur. La femme peut écrire son propre acte de divorce et le mari peut écrire son acquit, car l'acte n'est valable que par ses signataires. Toute personne est apte à apporter l'acte sauf un sourd-muet, un malade mental, un enfant, un aveugle et un non-juif.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions